№ 58 — 20me année

Le numéro 10 Centimes

Jeudi 18 Mai 1922

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Cpte de chèques post. No II c 84. Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par PUBLICITAS S. A. Sion et ses succursales

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à PUBLICITAS S. A., SION

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 2.25 par semestre et fr. 4.50 par an

Téléphone N° 56

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.30
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine	17.—	9.—	6.—
Envoi par numéro	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Perdu

entre Sion-Yvorne, un **cric** peint en jaune.

MOULIN de SION.

Perdu

à 500 m. de Sion, sur la droite de la route, direction Lausanne **1 cric pour auto**

Le rapporter contre récompense Maurice Gay, Sion.

ON DEMANDE

Jeune fille, présentant bien, comme

Sommelière

S'adresser au Café des Amis, à Sierre.

A LOUER

jolie chambre meublée. S'adresser sous O. F. 11759 V. à ORELL FUSSLI-ANNONCES, SION.

A louer

petit appartement de 3 pièces, bien exposé, eau, gaz, électricité. S'adresser: Rue de Conthey, No 10, 4me.

Construction économique

CURIGER

architectes

SION MONTHEY

Suis acheteur de

Pommes de terre

Et. Exquis ngt. Sion

Boucherie A. PELLET

Genève, Rue Terrassière 44

Viande du Pays, 1er choix, au plus bas prix du jour. Prix spéciaux pour Hôtels et Pensions. Expédition depuis 2 kg. Demandez le prix courant.

A vendre en ville de Sion

bâtiments-café-restaurant

comprenant: rez-de-chaussée, 3 étages et caves meublées.

S'ad. à Publicitas, S.A., Sion

AGENT DEPOSITAIRE EXCLUSIF POUR LE CANTON DU VALAIS

Distillerie Valaisanne S. A., Sion

Villa à vendre à Sion

L'avocat H. Leuzinger, agissant pour l'hoirie Gessler, exposera en vente aux enchères publiques, la villa et l'enclos que possède la dite hoirie, à Pratifori sur Sion.

L'enchère aura lieu dans la grande salle du Café Industriel à Sion, le dimanche 21 mai. Conditions de payement favorables. Pour renseignements et pour visiter, s'adresser à Mlle Amélie Gessler à Sion ou à l'avocat soussigné.

H. Leuzinger, avocat, Sion

FÊTE DES NARCISSES

MONTREUX 3 et 4 Juin 1922

TRAIN SPÉCIAL C. F. F.

Partant de Brigue, via Territet-Montreux

(l'horaire et les prix seront communiqués sous peu)

Billets aller et retour, Rabais 50%

Pour éviter l'encombrement des Fêtes précédentes où des centaines de personnes n'ont pu se restaurer, le COMITE VALAISAN D'ORGANISATION DE CE TRAIN met en vente des billets de dîner à prix fixe (4 fr. sans vin), ainsi que l'insigne officiel 1 fr.

L'inscription sera close le 29 mai au soir

Se renseigner auprès de MM. Ch. Aymon Fils, Imprimeur, à Sion; F. Oggier, Agent d'assurances, à Sion; L. Décoppet, Librairie, à Martigny.

En cas de mauvais temps, la carte pourra être rendue et son montant restitué.

Atlantide

Grand drame moderne donné en 2 semaines au

Cinéma Populaire, Sion

Les 6 premiers actes: Vendredi, le 29; Samedi, 20; Dimanche 21 à 8 h. ½ du soir.

Exceptionnellement augmentation des prix des places

Les billets de faveur sont annulés pour l'« Atlantide »

Attention !!

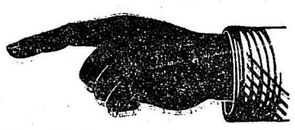

La Boucherie BENEY, Rotillon 19, à **Lausanne** expédie à partir de 2 kilos, **très bonnes saucisses 3/4 porc** à fr. **2.50** le kilo.

Lard maigre extra sec à Fr. 3.20 le kg.

La marchandise est bien conditionnée.

Frédéric BENEY, LAUSANNE

Vous devez forcément gagner en achetant une série de 10 billets: fr. 10.— de la grande loterie des Eglises

Ayer et Sierre

Primes fr. 30,000.—, 20,000.—, 6,000.—, 1.000.—, etc.

1er tirage 31 mai

Achetez un groupe de 20 billets frs. 20.—, des loteries des Eglises valaisannes. Vous participerez à 5 tirages et vous pouvez dans le cas le plus heureux gagner jusqu'à fr. 75,000.—.

Total des lots Fr. 455.000.-

Banque de commerce et de Valeurs à Lots S. A.

GENEVE

20, Rue du Mont-Blanc

Attention

Les personnes possédant des « Bons de priorité » et n'en ayant pas encore fait usage, sont priées de nous faire parvenir leurs commandes sans retard, afin de recevoir à temps les séries originales réservées. Prière d'ajouter à la commande le « Bon » pour obtenir les listes gratuites.

Jumelles à prismes

neuves 8 X étui cuir fr. 85.— Envoi contre remboursement, reprise en cas de non convenance. Wirth, 19, Pépinière, Genève.

Boucherie J. Vuffray

— VEVEY —

expédie contre rembours beau **Bouilli de bœuf** depuis **Fr. 2.80** le kilo; **Graisse de bœuf** fondue extra, **Fr. 1.80** le kilo; **Lard gras fumé Fr. 3.20** le kilo; **Bonnes saucisses** extra et bien fumées, fr. **2.50** le kilo.

Expéditions soignées

Ras Crème pour Chaussures

Fr. 7.90

1000 Cigarettes

en prenant 3000 pièces. 1000 pièces seulement **Fr. 8.90** Marques « Tschok-Yascha » avec tabac oriental, en cartons de 20 pièces et **„Maryland" Fr. 6.90** resp. 7.90 contre remboursement.

Max Ritter, Wollishofen, **Zürich 2** (avant J. Sturzenegger).

AVIS IMPORTANT

La Teinturerie Moderne a l'honneur de prévenir sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle vient d'ouvrir à SION un

Atelier spécial de Blanchissage et Repassage

Nous nous rendons à domicile pour prendre livraison du linge et nous chargeons de le rapporter.

Prix modérés

Travail irréprochable

Lessive naturelle

946 Se recommande

TEINTURERIE MODERNE

MAISON BOGHI

Sion Grand-Pont Tél. 225

Sierre Avenue de la gare

Café-Restaurant Stutz

— SION —

J. MULLER, tenancier

Restauration à toute heure

Tranches, fondues, etc. — Viande salée.

— CAVE REPUTEE —

Pension — Prix très modérés

Se recommande.

Boulangerie-Pâtisserie

Louis Gaillard, Sion

Tél. 233 Grand-Pont

— Farine et Son —

Tous les jours à la 1re heure

petits pains

y compris le dimanche

Sellerie-Tapisserie et Carosserie

— EN TOUS GENRES —

Sommiers et matelas — Colliers et harnais.

Réparations de meubles Réparations soignées

Graisse pour harnais, graisse pour chaussures, graisse pour sabots de chevaux et graisse pour chars, spécialité d'onguent pour blessures. Lustre pour cuir. Couvertures pour chevaux. Bâches imperméables pour chevaux et camions. Harnais de tous genres pour chevaux et mulets. Bâts pour mulets, chevaux et vaches. Licols en cuir et cordes. Courroies de sonnettes. Brosses en crin et racines. Etrilles. Eponges. Faux-colliers en toile. Faux-colliers en feutre et en peau. Bretelles de brantes plates et rondes. Selles pour chevaux et mulets, etc., etc.

Se recommande, **Louis Morard, Sion**

Café-Restaurant de la Maison Populaire

Tél. 130 **SION** Tél. 130

Pension et Chambre à prix modéré

Sur commande:

Dîner et banquet à domicile

Cuisine et cave soignée

Se recommande: A. BLATTER, chef de cuisine

ABONNEZ-VOUS AU

„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

EXPOSITION DE PEINTURE

CHARLES WUTHRICH

du 20 au 30 mai à la Grande Salle du CASINO

— Entrée fr. 0.50 —

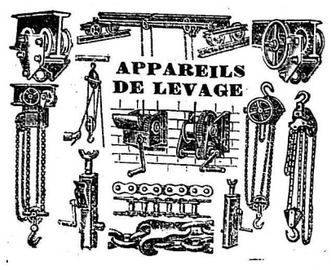

Grand stock ! Prix réduits !

J. BRUN & CIE., NEBIKON

Boucherie Rouph

Rue de Carouge, 36 bis, **GENEVE**

Expédie contre remboursement viande du pays

Bouilli à fr. 1.75 le kg.

Rôti bœuf à fr. 2.20 le kg.

Quartier aux meilleures conditions

MALADIES DE LA FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien: les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le **sang,** l'**estomac** et les **nerfs,** et seule la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison, ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la **JOUVENCE DE L'Abbé SOURY** pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, Suites de couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, Cancers, trouveront la guérison en employant la Jouvence de l'abbé Soury.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire, avec la Jouvence de l'Abbé Soury, une cure pour aider le sang à se bien placer, et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENITINE des DAMES, la boîte 2 fr.

La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les pharmacies. Prix: Le flacon liquide 4 frs. 50. La boîte pilules, 3 fr. 50.

Dépôt général pour la Suisse: André JUNOD, pharmacien, 21 quai des Bergues, à GENEVE.

Bien exiger Véritable Jouvence de l'Abbé Soury avec la signature Mag. DUMONTIER

La Bottine de Dimanche pour Messieurs, noir

Façon Derby, R'Box noir double semelle

Qualité garantie No 40/48 fr. 24.50

Façon Derby, semelle cousue, claque perforée

Boxcalf brun, très jolie forme

Prix d'avant guerre No 40/46 fr. 22.50

Expédition franco contre remboursement.

GRANDE CORDONNERIE J. KURTH, GENEVE

1 Cours de Rive 894

Menuiserie - Ebénisterie et Charpente

BERCLAZ & MERCHIN, BRAMOIS

se recommandent pour tous les travaux concernant leur métier.

Exécution prompte et soignée. Prix modérés

— DEVIS SUR DEMANDE —

A la même adresse, à vendre différents meubles.

A la sous-commission des affaires russes

La réunion de la sous-commission des affaires russes, qui devait avoir lieu le 15 mai a été ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Facta.

M. Schanzer a annoncé à ses collègues que le projet élaboré la veille par les puissances invitantes allait leur être distribué.

M. Barthou a alors déclaré que depuis ce temps, un nouvel événement s'était produit; la lettre de M. Tchitcherine à M. Facta, il en lettre de M. Tchitchérine à M. Facte, il en demande lecture.

M. Facta ayant fait donner lecture de ce document, M. Schanzer a déclaré que cette lettre n'était fondée en aucune de ses parties et qu'il avait déjà réfuté toutes les allégations de ce document au cours d'une conversation tenue dans la matinée avec M. Tchitcherine.

Le ministre des affaires étrangères d'Italie ajoute qu'il a démontré à M .Tchitcherine que les Russes ne sont pas exclus du projet élaboré à la villa Albertis puisque deux commissions, l'une des puissances, l'autre russe, siégeront simultanément et assureront une parité absolue entre les unes et les autres. D'autre part le projet de pacte provisoire élaboré ne limite pas la souveraineté des Soviets comme ceux-ci viennent de l'affirmer, car toutes les puissances qui adhéreront à ce pacte seront traitées sur le même pied.

En ce qui concerne les accords séparés que les Soviets se plaignent de ne pouvoir souscrire, M. Schanzer a exposé à M. Tchitcherine que cette clause concerne les puissances signataires de la note et non les Soviets qui seront libres de négocier ces accords comme ils l'entendront.

« Il n'est pas juste non plus, a dit M. Schanzer à M. Tchitcherine, de prétendre que les Russes aient été exclus des conversations qui ont abouti à l'élaboration du projet des puissances. » Il s'agissait, en effet, d'élaborer une réponse à destination des Russes et on n'a pas connaissance que ceux-ci aient fait appel à la collaboration des puissances pour rédiger leur réponse à celles-ci.

Enfin, en ce qui concerne la convocation de la commission politique, demandée expressément par M. Tchitchérine, il s'agit du règlement intérieur de la Conférence que les Soviets ne sauraient modifier.

En terminant, M. Schanzer suggère à ses collègues de procéder sans délai à l'examen du projet élaboré par les puissances invitantes et de convoquer les Russes à une séance plénière au cours de laquelle ils feraient connaître leur réponse.

M. Barthou demande alors à M. Schanzer s'il a protesté auprès de M. Tchitcherine contre certaines insinuations contenues dans la lettre à l'égard de la France.

M. Barthou rappelle qu'il a apporté dans toute cette négociation les preuves d'un sincère désir de conciliation et que les allégations de M. Tchitchérine ne sont pas fondées.

M. Facta, au nom de tous ses collègues, remercie M. Barthou et déclare qu'il tient à déclarer publiquement combien lui et ses collègues ont été sensibles à la loyauté constante et à la volonté de conciliation dont ont fait preuve dans toute la négociation M. Barthou et la délégation française.

M. Jaspar déclare que la Belgique ne mérite pas moins d'éloges.

Après une réserve de M. Bratiano, au sujet du dépôt d'or roumain détenu à Moscou, la sous-commission vote, à l'unanimité, après discussion, le projet présenté, et il est décidé que la sous-commission politique sera convoquée en réunion plénière demain.

« Sur tous les points, le gouvernement français, déclare M. Barthou, est d'accord avec le projet qui vient d'être adopté.»

Dans sa séance de mardi matin, le Conseil fédéral a désigné M. le Conseiller d'Etat H. Simon comme membre de la délégation internationale du Simplon, en remplacement de M. A. Thélin, décédé.

Le correspondant du « Times » à New-York télégraphie que Chang-Tso-Lin, gouverneur général de la Mandchourie, vient de proclamer son indépendance à l'égard du gouvernement de Pékin.

Il a déclaré qu'il respectera tous les traités conclus entre les nations étrangères et le gouvernement de Pékin, mais qu'à l'avenir c'est à lui seul que les représentants de gouvernements étrangers devront s'adresser pour le règlement de toutes les questions concernant les territoires dont il vient de proclamer l'indépendance.

SUISSE

Traité de commerce

Lundi soir à 5 h. a été signé le traité de commerce entre la Suisse et l'Espagne. Ont signé pour l'Espagne: le ministre à Berne, MM. Francisco de Reynoso, et pour la Suisse: MM. Albert Frey et le professeur Ernest Laur, ainsi que le Dr Wetter, secrétaire du département de l'économie publique.

Le traité entrera en vigueur lundi 15 mai, à minuit.

Les restrictions d'importation

La commission d'experts pour les restrictions d'importations a tenu lundi une séance au Palais fédéral. La discussion a porté uniquement sur la prolongation de l'arrêté des Chambres fédérales valable jusqu'au 30 septembre. La commission a décidé, par 8 voix contre 3, de recommander au Conseil fédéral de prolonger l'arrêté au delà du 30 septembre 1922, mais sans préavis quant à la durée de prolongation. La minorité, composée de MM. Durr, Schurch, de l'Union syndicale suisse, et de M. Steinmetz, de Genève, demandait de ne pas prolonger l'arrêté, mais de revoir celles des restrictions actuelles qui pourraient être relevées.

MM. Steinmetz et Mosimann ont rappelé leurs propositions de reprendre la question des coefficients de change. La commission ne s'est pas prononcée sur cette question, qui été rejetée déjà dans une séance précédente.

M. Motta rentrera dimanche

M. Motta quittera Gênes vendredi; il s'arrêtera à Milan comme il l'avait promis à son passage pour faire visite à la colonie suisse; M. Motta rentrera dimanche à Berne.

La lutte contre le goître

La séance tenue dimanche à Fribourg par l'assemblée générale de la Société suisse d'hygiène a été marquée par plusieurs intéressantes communications, notamment de M. le professeur de Quervain (Berne) sur le goître et son traitement en Suisse, ainsi que de M. Klinger, médecin à Laupen et Dr Steinlin (St-Gall).

L'assemblée a été saisie d'une résolution proposée par M. le Dr Messerli (Lausanne) tendant à solliciter les autorités fédérales de continuer à donner toute leur attention à la question du traitement du goître; M. Weber, conseiller d'Etat (St-Gall) a suggéré de demander à la Confédération de soutenir financièrement les efforts faits sur de terrain par les cantons.

Marché de dupes

En perdant pied lors des négociations du printemps 1921, en abandonnant la très forte position juridique que procuraient à la Suisse ses droits sur les petites zones, le Conseil fédéral a commis une grosse faute. Sans coup férir, voici la Suisse privée d'avantages précieux, la voici qu trahit son histoire. Et dans quel but? Pourquoi ce recul? Car si la Suisse a abandonné la neutralité militaire de la Savoie du Nord, c'est contre reconnaissance formelle de sa neutralité au sein même de la Société des Nations... Qu'obtient-elle par contre, en échange de l'abandon des zones? Très peu de chose. Quels sont les avantages qu'on lui promet? Ils sont dérisoires.

La Suisse commença par offrir la réciprocité absolue des échanges entre les zones et elle, à condition qu'on lui promit de ne pas modifier la structure douanière des zones: voilà une concession accordée spontanément. Elle finit par accepter le dit régime de réciprocité, plus le transfert des douanes à la frontière: Deux pas en avant et pas un de la part de la France!

Ainsi, la Suisse a non seulement consenti un compromis, elle a cédé sur toute la ligne, et sans aucun motif. Et voici que les instructions de la direction des douanes françaises prévoient non pas seulement un cordon, mais plusieurs, mais toute une zone. Belles perspectives, en vérité.

— Mais, pardon, réplique le Conseil fédéral, j'ai obtenu pour vous, Genevois, de sérieux avantages sur la grande zone... Grand merci, Cette grande zone, qui s'étend jusqu'à Chamonix, jusqu'à la frontière italienne, a beaucoup perdu de son utilité pour la Suisse depuis l'émancipation de cette contrée au point de vue économique. Ce qui importe à Genève, ce sont les deux petites zônes « agricoles » de Gex et de St-Julien, Annemasse, Douvaine. Elles sont le prolongement du territoire genevois jusqu'à ses limites naturelles: Jura, Vuache, Mont de Sion, Salève et Voirons. Leurs habitants séparés du reste de leur pays par cette chaîne circulaire, quasi-ininterrompue, de montagnes, ont Genève pour centre économique. Genève vit de leurs produits et les alimente à son tour. « Les deux petites zônes sont donc les seules essentielles », elles sont à la fois nécessaires et suffisantes. Et ce sont celles-là qu'on entend supprimer!

En faisant miroiter à nos yeux d'hypothétiques avantages sur la « Grande zône », le Conseil fédéral, non seulement n'a pas compris la situation, mais il cherche à nous imposer sa retraite. Hypothétiques, disons-nous. Car il y a mieux, en effet. Ces pseudo-avantages sur la grande zône, on nous les accorde pour « dix ans seulement. Ensuite d'une brillante offensive de M. Ferrero, d'Annecy, le gouvernement de Paris a en effet retiré sa concession préalable, qui était faite à perpétuité et l'a réduite à dix ans. Après quoi, tout est à réviser, et tout sera à recommencer, n'en doutons pas. « Et à ce moment-là, nous aurons perdu tout terrain de défense ».

Bien entendu, le Conseil fédéral a « marché » une fois de plus.

Une fois de plus il a dit à la France: « Vous nous fîtes, Seigneur, en nous croquant, beaucoup d'honneur! »

Les secours aux enfants affamés de Russie

Le Comité central romand du Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande communique:

Divers bruits ont été répandus au sujet des envois de vivres en Russie; le Mouvement de la Jeunesse Suisse romande se fait un devoir de donner les précisions réclamées par la presse à ce sujet.

Aucune somme n'est remise au gouvernement soviétique. Le Mouvement de la Jeunesse romande a fait ses premiers versements pour la Russie à l'Union internationale de Secours aux enfants, dont les délégués ont organisé eux-mêmes des cuisines à Saratow permettant de nourrir 250 mille enfants. Le Mouvement de la Jeunesse romande a reçu de Mlle Suzanne Ferrière, secrétaire générale adjointe de l'Union internationale, à son retour de Russie, les photographies de ses propres cuisines.

Actuellement, les sommes sont versées au Comité suisse de secours aux enfants qui travaille sous le haut patronage et avec l'appui du Conseil fédéral.

Ce Comité vient d'envoyer un premier train escorté par des délégués suisses. Le Conseil fédéral a fait un don de fr. cent mille à la Croix Rouge Suisse pour cette expédition et l'on sait qu'un des membres du Conseil fédéral figure sur la liste des donateurs. La nouvelle annonçant que nos autorités fédérales n'ont pas confiance en l'organisation des secours à la Russie est donc fausse. Jusqu'à aujourd'hui, tous les convois de vivres sont arrivés à bon port dans un délai assez bref.

COMPARAISON

On remarque que le traité de commerce que la Suisse vient de conclure avec l'Espagne est de durée indéterminée, il est dénonçable en tout temps à trois mois.

Une comparaison s'impose. La Convention des zones de 1921 contient un traité de commerce pour dix années. En échange de ces dix années, la Suisse abandonne ses droits perpétuels sur les petites zones.

Il apparaît aujourd'hui clairement que le traité de commerce inclus dans la convention des zones est inopportun, parce que la dépréciation du change français le rend illusoire pour nous, favorable pour nos voisins, pour un nombre d'années imprévisible. Si on voulait conclure un arrangement commercial nouveau, il fallait: 1. ne pas abandonner les droits perpétuels sur les zones; 2. ne conclure un arrangement commercial qu'à très court terme, comme avec l'Espagne.

Le moment n'était pas venu de stabiliser ce qui malgré tout, est encore instable. Nous ne sommes parvenus ainsi qu'à stabiliser notre infortune.

Canton du Valais

Grand Conseil

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ne pouvoir donner, comme de coutume, un compte-rendu détaillé des dernières séances du Grand Conseil, l'activité de notre rédacteur M. Alfred Perraudin, étant, pour la première fois, depuis près de vingt ans, suspendue, par suite de maladie. Nous devons à l'amabilité d'un membre de la Haute Assemblée le résumé ci-après de la séance du 16 mai et renvoyons à notre prochain N° la suite des comptes-rendus des dernières séances.

* * *

Séance du 16 Mai

Présidence M. Trottet, président

La séance du 16 mai a été complètement absorbée par la brûlante question des subsides aux constructions. La commission était présidée par M. Delacoste; MM. Chs. Haegler et Escher fonctionnaient comme rapporteurs. Ensuite de longs débats, souvent très animés auxquels participent entre autre MM. Dellberg, Dr Métry, Dr Petrig, le Grand Conseil a adopté les conclusions suivantes qui lui étaient présentées par la commission:

1. L'organisation et le fonctionnement de l'office des constructions créé pour combattre le chômage et la crise du logement laissent à désirer. 2. La fixation et la répartition des subsides pour les années 1919, 1920 et 1921 (première action) paraissent n'avoir souvent pas été faites conformément aux prescriptions fédérales et cantonales. 3. L'enquête générale confiée à la commission du Grand Conseil et aux experts n'est pas complète.

Propositions:

1. Cette enquête doit être poursuivie sans délai;

2) Elle portera principalement sur les points suivants: a) Les dossiers sont-ils complets, contiennent-ils les données prescrites? Justification financière, rapport des communes, etc.; b) les travaux pour lesquels une subvention a été prévue ont-ils été exécutés?; c) les décomptes déposés correspondent-ils au coût des travaux effectués (vérification sur place); d) ces travaux donnent-ils droit à un subside, selon les prescriptions fédérales et cantonales; e) la répartition des subsides a-t-elle toujours été juste et équitable, a-t-elle tenu compte des éléments suivants, lutte contre le chômage, lutte contre la crise des logements, amélioration de l'hygiène des habitations.

3) La continuation de l'enquête sera confiée à des experts techniques.

4) Une commission parlementaire sera instituée et rapportera au Grand Conseil après l'achèvement de l'enquête.

5) La présente commission sera entendue par la commission d'experts et par la nouvelle commission parlementaire.

6) L'office cantonal des constructions doit être réorganisé, les employés incapables seront éloignés.

Le Bureau donne encore connaissance d'un message concernant la répartition des charges municipales, puis la séance a été levée à 2 h.

Politique cantonlae

Epilogué d'une campagne de presse

Une déclaration des propriétaires de la « Gazette du Valais », paraissant en manchette dans le dernier N° de ce journal, a causé une certaine émotion dans les milieux politiques de notre ville.

Ce journal déclare renoncer, sa bonne foi en cette affaire ayant été surprise, à poursuivre la campagne très ardente qu'elle menait depuis quelques mois, contre la politique d'une personnalité de notre gouvernement.

DECLARATION

On nous demande l'insertion de la déclaration suivante:

Les conservateurs qui ont attaqué la politique actuelle du Gouvernement et stigmatisé les procédés du Chef du Département de l'Intérieur, déclarent prendre la responsabilité entière de leurs attaques. Ils condamnent énergiquement la correspondance publiée contre les autorités judiciaires et politiques du pays, dont l'honorabilité, l'intégrité sont au-dessus de tout soupçon. Ils réprouvent énergiquement les mesquineries du correspondant de la Gazette dont l'article intitulé: « Etrange » a, avec raison, froissé la minorité confessionnelle du pays.

Ils blâment avec encore plus d'énergie toute campagne menée contre l'Autorité, lorsqu'elle prend la forme de propos grossiers ou injurieux et lorsqu'elle s'introduit dans la vie privée.

Mais, conservateurs convaincus, ils continueront, comme par le passé, à critiquer objectivement tous les actes répréhensibles du Gouvernement pour le triomphe de nos principes politiques et la prospérité morale et économique du pays.

Un groupe de conservateurs.

Les Yeux qui s'ouvrent

On nous prie d'insérer ce qui suit:

M. Antoine Tissières, député de Martigny, un des chefs les plus distingués du Parti conservateur bas-valaisan, vient de confier au « Confédéré » les impressions que lui suggère la politique de M. Troillet. Il s'excuse lui-même de devoir écrire dans un journal de l'opposition, nous le comprenons fort bien.

Cependant, nous sommes heureux de pouvoir constater que M. Tissières partage les idées des conservateurs du centre. Après avoir connu les mérites du Chef du Département de l'Intérieur, après avoir rendu hommage à son esprit d'initiative et son activité, le député de Martigny regrette que les belles qualités de cet homme d'Etat soient ternies, gâtées, par son avidité du pouvoir absolu, par son despotisme, par son esprit de rancune qui lui font commettre les erreurs les plus regrettables. Il lui reproche «de marcher à un régime absolument dictatorial, de rêver à la suppression de tout esprit d'indépendance, et un Valais qui ne serait plus qu'un vaste ostensoir. »

M. Tissières estime en outre que tout citoyen a le droit et même le devoir de discuter les actes publics d'un homme public sans s'exposer à une implacable vengeance. Catholique ardent, M. Tissières regrette aussi la politique trop exclusivement matérialiste et sans idéal que veut inaugurer M. Troillet, et rappelle à cet enfant de Bagnes qu'au-dessus de la terre, il y a le ciel bleu vers lequel le paysan Valaisan lève souvent les yeux. Nous n'avons jamais été, par parti-pris, des adversaires de M. Troillet. Nous ne voulons pas le critiquer systématiquement, ce que nous lui demandons, c'est d'être franc et loyal envers le peuple, d'abandonner ce mode de gouverner fait d'abus de pouvoir, de haine personnelle et de rancune à assouvir.

Nous espérons que M. Troillet ouvrira les yeux, qu'il entendra l'appel émouvant de M. Tissières, que nous félicitons pour sa franchise et son courage. Simon M. Troillet trouvera toujours au travers de sa route, une phalange de bons conservateurs décidée à ne pas laisser violer les principes moraux qui font la force du Parti Conservateur. P. R.

Requête de M. l'avocat Joseph de Lavallaz au Grand Conseil

(suite)

IV). Quoi qu'il en soit, n'ayant pu obtenir l'annulation de la Décision du Tribunal cantonal du 1er mars 1920 par la voie « extraordinaire » du recours de droit public, j'ai introduit, par la voie « ordinaire » d'une action civile devant les tribunaux du Valais, avec recours possible ordinaire au Tribunal fédéral, une demande: a) en réparation du « préjudice considérable et irréparable » que m'ont causé les actes antijudiciaires et antijuridiques ayant occasionné ma soi-disant condamnation également antijudiciaire et antijuridique, ainsi que sa publication de même nature au « Bulletin Officiel » du Canton du Valais, et b) en rétractation de l'Interdit professionnel, par leurs auteurs et par la même voie. Cette action et demande est dirigée contre les Juges cantonaux et Conseillers d'Etat, auteurs de mon Interdit et de sa publication.

Cette action et demande a fait l'objet d'un mémoire du 4/6 Juin 1921, auquel ont répondu les défendeurs par des mémoires de fin septembre 1921.

Or, M. le Conseiller d'Etat Edmond Delacoste a opposé que, ayant été malade et absent, il n'avait pas pris part à la délibération du Conseil d'Etat du 9 mars 1920 ayant ordonné la publication au « Bulletin officiel » de la Décision du Tribunal cantonal prononçant ma suspension dans l'exercice du barreau, et qu'il n'adhérait pas à cette délibération du Conseil d'Etat. M. le Conseiller d'Etat Delacoste est donc hors de cause.

M. le Conseiller d'Etat J. Kuntschen a opposé le même moyen. J'ai le sentiment que s'il avait pris part à la délibération du Conseil d'Etat du 9 mars 1920, il se serait ravisé, aurait constaté le caractère manifestement antijuridique de la Décision de suspension et en aurait empêché soit la publication, soit peut-être la mise en force. Quoi qu'il en soit, par un incident judiciaire, M. le Conseiller d'Etat Kuntschen a été retenu en cause, étant actionné pour avoir « acheminé » la Décision de suspension et sa publication.

Mais il fait valoir, comme fin de non-recevoir de mon action civile, que la loi sur la Responsabilité du Conseil d'Etat du 21 mai 1840, prévoyant à cette époque une telle action, a été abrogée, et qu'il n'a à rendre compte de ses actes comme Conseiller d'Etat que devant le Grand Conseil, et nullement devant les tribunaux civils sur action des tiers éventuellement lésés.

D'autre part, M. le Conseiller J. Burgener qui s'est prononcé en minorité contre la publication au Bulletin Officiel de la Décision de suspension et pour son renvoi au Tribunal cantonal, mais qui suit néanmoins à la cause introduite par moi, et MM. les Conseillers d'Etat Mce Troillet et Dr H. Seiler qui, les deux seuls, ont entériné la Décision de suspension professionnelle concernant un acte non-professionnel et en ont ordonné la publication, — ces trois Conseillers d'Etat invoquent la loi sur la Responsabilité du Conseil d'Etat du 21 mai 1840, et opposent que, conformément à son article 16, il ne peut être donné suite à mon action civile contre eux, en responsabilité de leurs actes, qu'en vertu d'une autorisation du Grand Conseil.

Cette objection et exception préliminaire, d'incompétence des tribunaux civils d'une part (Conseiller d'Etat Kuntschen) et d'abrogation de la loi de 1840, — d'existence de cette même loi d'autre part et d'une autorisation préalable du Grand Conseil (Conseillers d'Etat Burgener, Troillet, Seiler), n'a pu être tranchée par le Juge-Instructeur civil et a suspendu toute la cause dès le 1/5 Janvier 1922.

Cela étant, force m'est de m'adresser, par la présente requête, au Grand Conseil pour le prier d'examiner et de dire si la loi cantonale de 1840 sur la Responsabilité du Conseil d'Etat édictant que les Conseillers d'Etat sont responsables des dommages éventuels « pour faits relatifs à leur gestion », a été abrogée ou est toujours en vigueur, et, dans le cas de sa vigueur, pour le prier de conférer aux autorités judiciaires compétentes et au postulant sous gné l'autorisation de donner à l'action civile par moi intentée aux quatre Conseillers d'Etat prénommés la suite qu'elle comporte.

V). En priant le Grand Conseil de bien vouloir se rapporter aux mémoires échangés en cause, je me permettrai de faire valoir à l'appui de ma présente demande les brèves réflexions suivantes:

Un Conseiller fédéral (ou tout autre fonctionnaire fédéral) se verrait-il accusé d'un délit de droit commun, « étranger » à ses hautes fonctions, que, légalement, il serait en droit de le conserver et exercer durant toute la poursuite sans suspension possible de ses fonctions par les Chambres fédérales, devant lesquelles il est responsable de ses actes de Conseiller fédéral. La loi fédérale sur la responsabilité des autorités de la Confédération de 1850 ne prévoit et ne permet leur suspension éventuelle dans leurs fonctions que pour des délits relatifs à l'exercice de ces fonctions. Pour les actes « étrangers » à ces fonctions, tant au civil qu'au pénal, pas de suspension desdites fonctions, le droit commun seul applicable.

Il en serait de même, selon la même loi, pour un juge du Tribunal fédéral dont la gestion relève de la haute surveillance des Chambres fédérales. Le Juge fédéral Deschenaux aurait pu conserver ses fonctions jusqu'au prononcé sur son cas « étranger » à ses fonctions de Juge fédéral, pour lequel le droit commun lui est seul applicable.

La loi cantonale valaisanne de 1840 ne prévoit et ne permet la suspension d'un Conseiller d'Etat que pour des actes relatifs à sa fonction de Conseiller d'Etat. Pour un acte « étranger » à cette fonction pas de suspension possible pendant l'action qui lui est éventuellement intentée. Il jouit du droit commun.

Il en est absolument de même d'un juge du Tribunal cantonal dont la nomination et la gestion relèvent de la Haute surveillance du Grand Conseil.

Il n'en peut qu'être évidemment de même des juges-instructeurs valaisans et des avocats valaisans, dont, « seul », l'exercice de leurs fonctions et ministère (à l'instar de tous les autres magistrats prémentionnés) relève de la surveillance du Tribunal cantonal, et non, les actes « étrangers » à leurs fonctions et ministère, leur vie privée. Ces derniers actes, la vie privée, ma rétention d'un billet de fr. 1.100.—, juste, trop confiante en la justice de mon pays et entourée de toutes garanties désirables pour ma partie adverse, ne relèvent en rien de l'Autorité cantonale de surveillance en matière judiciaire, ni du Conseil d'Etat. La loi sur l'organisation judiciaire (art. 8) est très claire dans ce sens, visant expressément les « délits commis par les fonctionnaires et officiers publics dans l'exercice de leurs fonctions ». Il n'est pas un juge inférieur et pas un avocat valaisan qui ne soient de cet avis et qui ne se croient affranchis de toute surveillance de l'Autorité judiciaire cantonale supérieure pour les actes « étrangers » à leurs fonctions publiques et à leur ministère. C'est tout incontestable pour l'Avocat, qui n'est pas lement un fonctionnaire public et dont la spectueuse, ferme et digne indépendance doit être sauvegardée envers les organes de la justice.

Evidemment, dans les mêmes conditions circonstances éventuelles la loi doit être la même pour tous les citoyens suisses et valaisans, y compris le modeste avocat soussigné. Si bien que le Tribunal cantonal a été obligé, dans ce sens, de se déjuger de sa Décision de suspension portée contre moi. Selon la loi, les accusés peuvent être défendus devant les Tribunaux par toute « personne recommandable du Canton ». Or, en date du 1er Juillet 1920, par une délibération solennelle et spéciale, le Tribunal cantonal m'a fait l'honneur de me proclamer « personne recommandable » et de m'admettre à défendre les accusés, la mission par excellence de l'avocat et qu'il n'est pas le droit de décliner. En fait d'honorabilité, la loi n'exige aucune autre qualification pour l'exercice de toutes les professions, y compris le barreau. Le Tribunal cantonal et le Conseil d

tat ont ainsi le devoir de rendre public par la voie du « Bulletin officiel » que l'avocat Joseph de Lavallaz est une « personne recommandable du Canton ». C'est là l'unique ambition de votre modeste serviteur.

Joseph de Lavallaz.

FAITS DIVERS

AVIS MILITAIRE

Le Bat. Inf. Mont. 12, moins la Cp. II/12 entre en service à Sion, le 22 mai courant, à 9 heures pour son cours de répétition.

Les hommes appelés à ce service sont avisés de ce qui suit:

1. Les chaussures doivent être demandées et touchées à l'Arsenal avant le jour de la mobilisation. Elles ne seront délivrées qu'aux hommes qui y ont droit en vertu de l'arrêté du 11 février 1920 et aux prix fédéraux.

2. Les hommes qui veulent se faire dispenser par le médecin doivent se présenter le 22 mai à 8 heures à la Caserne.

3. Les militaires doivent se munir d'un gilet chaud, le cours de répétition ayant lieu en montagne à Loèche-les-Bains.

4. Toute entrée tardive soit à la visite sanitaire soit au rassemblement, sera rigoureusement punie.

Le Cdt. du Bat. Inf. Mont. 12:
Kuntschen, major.

Concours avec primes
pour la
bonne fabrication et la conservation
du fromage
(pendant la saison d'été 1922)

Le Département de l'Intérieur du Canton du Valais avise les intéressés qu'il organise à nouveau dans le canton des concours en vue d'encourager par des primes une fabrication modèle du fromage pendant la saison estivale.

Peuvent prendre part à ces concours tous les fruitiers ou fromagers qui font usage des présures naturelles préparées avec des caillettes de veaux.

Les participants au concours recevront la visite des membres du Jury désignés par le Département, une ou deux fois pendant la saison de fabrication. La répartition des primes se fera d'après le système de pointage usuel et portera sur les qualités suivantes:

a) apparences extérieures;
b) finesse de la pâte;
c) goût et arôme;
d) ouverture.

Le montant de la prime s'élève au maximum à frs. 50.—.

Une surprime proportionnelle à la prime de base sera allouée aux fromagers qui se seront servis des cultures pures pendant toute la saison estivale.

Les résultats de ces concours seront publiés.

Les demandes d'inscription doivent se faire par écrit au Département de l'Intérieur, Service de l'Industrie laitière, jusqu'au 15 juin 1922, avec indication de l'alpage et la date de l'inalpe. (Communiqué).

Marchés au bétail

Foire de Sion, 13 Mai

Animaux	présentés	vendus	prix	
Chevaux	3	—	—	—
Mulets	11	4	700	1200
Taureaux repr.	20	10	300	600
Bœufs	5	4	300	800
Vaches	320	80	350	700
Génisses	42	25	200	500
Veaux	12	6	100	200
Porcs	96	45	60	180
Porcelets	257	140	10	30
Moutons	382	250	10	25
Chèvres	87	50	10	60

Foire relativement peu fréquentée. Peu de transactions, prix en baisse.

Foire de Sion, 6 mai

Animaux	présentés	vendus	prix	
Mulets	6	3	300	1000
Taureaux repr.	15	5	300	600
Bœufs	5	3	300	800
Vaches	244	100	350	700
Génisses	62	20	200	500
Veaux	10	5	100	200
Porcs	240	100	60	150
Porcelets	180	90	10	30
Moutons	369	300	10	25
Chèvres	106	50	10	60

Foire relativement peu fréquentée. Transactions faibles.

Cours de greffage de la vigne

Un cours de greffage de la vigne et de reconstitution du vignoble aura lieu à Fully, le lundi 22 mai. Rendez-vous des participants à 9 heures ½ devant la maison de M. Henri Carron.

Le cours est exclusivement réservé aux vignerons de Fully ou ne possédant des vignes que sur le territoire de cette commune.

Le cours est gratuit.

Service cantonal de la Viticulture.

Monument du Dr Repond

Dimanche a eu lieu, à Monthey, l'inauguration du monument à la mémoire du Dr Repond, auquel nous devons le prospère établissement de Malévoz. Ce monument consiste en un bloc de granit sur lequel a été gravée la plaquette du Souvenir. MM. les Conseillers d'État de Chastonay et Delacoste y représentaient le gouvernement. Un banquet a suivi la cérémonie. On sait que Malévoz est dirigé actuellement par M. le Dr Repond, fils du fondateur de la Maison.

Chronique sédunoise

† M. le Docteur Charles-Louis BONVIN

Nous apprenons à l'instant la mort de M. le Docteur Charles-Louis Bonvin. Il s'est éteint doucement ce matin, mercredi, après une longue maladie saintement supportée.

M. le Dr Bonvin, âgé de 95 ans, était le doyen du corps médical valaisan, le dernier officier survivant du service militaire du royaume de Naples et, sauf erreur, membre-fondateur de la Société des Etudiants suisses, dont la « Rhodania », Section de Sion, fête aujourd'hui le 75me anniversaire.

Nous avons à la hâte recueillis ces quelques renseignements en attendant qu'une plume amie voudra bien les compléter pour notre journal.

A la famille de l'homme de bien qui vient de disparaître, nous présentons l'expression de nos plus vives condoléances.

On trouve un excellent portrait du regretté défunt, dans l'Almanach du Valais 1920, soit en tête de l'article consacré aux vétérans du service de Naples.

Appel à la population sédunoise

La Valensis comprenant les trois sections valaisannes des étudiants suisses a choisi cette année-ci la ville de Sion pour sa fête annuelle qui aura lieu le jeudi 18 mai courant.

Le choix de notre ville par la jeunesse catholique suisse est un témoignage de sympathie à l'égard de notre antique cité.

Cette jeunesse qui, à maintes reprises, a déjà tenu dans nos murs ses agapes annuelles, connaît de vieille date la traditionnelle hospitalité sédunoise. Elle sait qu'elle trouvera auprès de notre population un accueil cordial et chaleureux, car Sion a toujours fait montre à l'égard de tous ses hôtes de la plus grande bienveillance, et leur a toujours réservé le meilleur accueil. Aussi, sommes-nous persuadé que cette année encore, notre ville ne détrompera pas leur attente. C'est pourquoi nous faisons appel à cette traditionnelle hospitalité et prions notre population sédunoise de bien vouloir parer la ville de ses atours des grands jours, et déployer oriflammes et drapeaux aux couleurs valaisannes et nationales.

Cet appel s'adresse spécialement aux habitants de la rue de Lausanne et du Grand Pont que parcourra le cortège de la Valensis.

Le comité.

Concert de l'Harmonie

Un nombreux public remplissait mardi soir le jardin du Café de la Planta pour écouter le concert populaire de l'Harmonie municipale que dirigeait M. Hillaert.

Tous les morceaux du programme ont été exécutés avec brio et ont été vigoureusement applaudis. Un chaleureux merci à notre vaillant corps de musique pour les moments agréables qu'ils nous ont procurés.

La foi du charbonnier

Ce soir, en rentrant du bureau ou de l'atelier, Monsieur trouvera le journal sur la table à manger, à côté de son assiette dans laquelle fume un excellent potage et peut-être, que, parcourant d'un rapide coup d'œil les titres et les signatures il fera la moue en disant:

— De nouveau ces conférences apologétiques!
— Sur quel sujet? interroge Madame.
— Peut-on constater le miracle?
— Tu y vas, chéri?
— Inutile, je crois déjà au miracle.
— C'est toujours bon de s'instruire davantage.

— Bah! La Foi ne se prouve pas. Les mystères, on les croit, on ne les démontre pas. Je suis pour la foi du charbonnier, elle me suffit.

Madame, voici ce qu'il faudrait pouvoir dire à votre cher mari, — doucement et avec un gentil sourire qui arrêterait toutes ses objections:

« Mon ami, aujourd'hui ce n'est plus comme autrefois où le monde vivait en paix dans notre beau Valais, où l'étranger ne pénétrait guère chez nous, où la Froi n'avait presque pas de contact avec l'incrédulité. Les gens ne pratiquaient peut-être pas mieux que de nos jours, mais du moins ils ne discuteient pas. Maintenant c'est tout différent. Il est nécessaire, comme du temps des premiers chrétiens, que le catholique soit à même de répondre aux « pourquoi » et aux « comment » qu'on lui pose. « Je crois parce que notre curé ou le catéchisme l'enseignent » ne saurait suffire.

Sans aucun doute, les mystères resteront inexplicables de leur nature. Mais pourquoi faut-il croire aux mystères? Pourquoi se fier aux Evangiles? Pourquoi se soumettre à l'Eglise? Voilà, ce me semble, ce qu'il importe de bien savoir. Or, ceux qui se contentent de la foi du charbonnier s'en désintéressent. Et pourtant! Quel immense bonheur de sentir sa Foi solidement assise sur les arguments de la raison. Je crois parce que Dieu l'a révélé. Oui, mais je puis savoir qu'Il l'a révélé, j'en ai des preuves certaines, évidentes. Voilà mes motifs de croire. Je ne discute pas pour savoir si ce que Dieu a révélé est vrai, mais je prouve que Dieu a révélé ce que je crois.

» Vous, les hommes, vous devriez étudier ces choses avec zèle; certainement que tout irait mieux.

Après cela, Madame, si votre mari reste songeur en dégustant le succulent potage que vous lui aurez préparé, si même il oublie de vous en remercier, ne m'en voulez pas, mais réjouissez-vous en pensant que le bon grain est tombé dans une bonne terre.

P. Paul-Marie.

Vendredi soir, 19 mai, à 8 h. ½, dans l'église de St-Théodule, conférence apologétique pour les hommes.

Sujet: « Peut-on constater le miracle? »

Il n'y aura pas de Bénédiction, de sorte qu'à 9 heures tout sera terminé.

Chronique agricole

La grêle

La grêle nous guette et a déjà donné de sérieuses alarmes. Elle n'est pas seulement terrible pour les céréales, elle l'est aussi pour les arbres qui peuvent pendant plusieurs années se ressentir de ses atteintes. Elle dévaste aussi désastreusement le jardin potager les vignes. Celles-ci sont dépouillées de leurs feuilles, de leurs grappes en formation ou de leurs raisins à maturité, même de leur écorce. Tout dépend de l'époque, de la grosseur de grêlons et de la rapidité de leur chute.

On a essayé de s'en préserver et d'en préserver surtout la vigne. Le canon-paragrêle a fait ses preuves d'efficacité et on en perfectionne sans cesse l'emploi. On a même appelé l'électricité au secours des canons disposés de distance en distance, à produire une communication électrique reliant et actionnant toute la batterie, et à protéger ainsi un vaste espace de territoire.

On s'est avisé aussi que, puisqu'il s'agissait seulement d'ébranler l'air et non de lancer un projectile, un gaz serait d'un emploi plus économique que la poudre et on a chargé les canons-paragrêle à l'acétylène. C'est dans ces conditions qu'on est arrivé à faire détourner simultanément et relativement à bon compte quatre canons disposés aux angles d'un carré de plus de 500 mètres de côté, la gueule dirigée vers le centre du nuage dont ils dissipaient l'électricité et transformaient la grêle en pluie inoffensive et, même le cas échéant, bienfaisante.

Cependant l'usage du canon paragrêle n'est pas d'un usage aisé; il demande un esprit d'observation et une entente qui ne sont pas encore assez développé autant qu'on l'aurait cru.

Le paysan est d'ailleurs assez fataliste et la garantie qu'il prend contre la grêle est même que celle employée par lui contre l'incendie et contre la perte du bétail: l'assurance. Il commence même à pratiquer l'assurance mutuelle par canton, par département et aussi par région pour disposer de plus de ressources financières. Ce système très avantageux se répandra d'autant plus que cette question de la mutualité, si intéressante et si vaste sera mieux comprise et que tout le monde en saisira le fonctionnement et les avantages.

En attendant, supposons que la grêle se soit abattue sur nos champs, quel parti sera à tirer des récoltes endommagées.

Pour les céréales, si les têtes seules ont été hachées, on fauchera pour utiliser les tiges en nourriture en vert.

Si les récoltes sont irrémédiablement perdues, il faudra sans perdre de temps, retourner le sol et le réensemencer de plantes qui pourraient encore produire avant la fin de la campagne agricole, telles que le sarrasin ou l'orge hâtive.

Pierre Deschamps

Echos

Les dragons du mont Everest

Le docteur Heron, un des membres de la mission anglaise du colonel Howard Bury, qui, l'an dernier, avait entrepris l'ascension du mont Everest, la plus haute montagne du globe, a demandé l'autorisation de faire cette année une nouvelle tentative pour arriver au sommet.

Le gouvernement de l'Inde a refusé. Les Thibétains, paraît-il, s'étaient plaints que l'expédition précédente eut dérangé les dragons qui vivent sous la montagne sacrée et il pourrait en résulter des difficultés que les autorités britanniques tiennent à éviter.

ETRANGER

Les millions de Trotsky

On mande de Reval aux journaux: pendant la séance du comité central exécutif à Moscou, ont eu lieu des scènes orageuses, provoquées par les révélations faites par l'un des membres les plus en vue, M. Skarkoff. Ce dernier, en analysant l'activité financière de Trotsky a dévoilé que la commission pour la guerre s'est appropriée une somme de plus de 30 millions de roubles-or. Trotsky a essayé, mais en vain de se justifier.

La fête de Jeanne d'Arc

La fête nationale de Jeanne d'Arc a été célébrée dimanche à Paris et dans toute la France avec un éclat tout particulier.

Ludendorif indésirable

BERLIN, 14. — L'envoyé spécial de la « Gazette de Cologne » en République Argentine, de retour en Allemagne, a nettement déconseillé, dans l'intérêt même de l'Allemagne, le voyage de propagande projeté par le général Ludendorff en Amérique du Sud.

L'espionnage commercial en Allemagne

Une station radio-télégraphique secrète a été découverte la semaine dernière à Hambourg. L'enquête a montré qu'il s'agit d'espionnage commercial. Un important matériel a été saisi. Jusqu'ici quatre personnes habitant Berlin, ont été arrêtées. Trois d'entre elles sont des commerçants et la quatrième instituteur. D'autres arrestations à Berlin, sont imminentes. La station appartenait à un consortium berlinois.

Le gouvernemeht anglais mis en minorité

LONDRES, 17. — Au cours de la discussion à la Chambre des Communes de la question des retraites des instituteurs, le ministre de l'instruction publique voulant satisfaire l'opposition, dit que, si la loi était votée, elle ne serait appliquée que pendant 2 ans. L'opposition ne s'est pas déclarée satisfaite de cette concession.

Lord Robert Cecil a demandé l'ouverture du débat qui porterait sur le point de savoir quels étaient les engagements pris par l'Etat à l'égard des instituteurs.

M. Chamberlain s'est opposé à l'ouverture de cette question. Néanmoins, la Chambre a voté contre M. Chamberlain par 151 voix contre 148.

A la suite de cet échec du gouvernement le cabient se réunira opur examiner la situation.

Maman achète-moi donc le véritable TOBLERONE, demande l'enfant; l'étui ne coûte plus que 70 cts. et je l'aime tant le TOBLERONE.

Dr Eug. Ducrey
absent
du 15 mai au 3 juin
(et non 30 juin comme l'indiquait l'annonce précédente).

Ressemelage
de souliers à prix très avantageux.
LOESCH Mce., Rue du Rhône, Sion.

CHANGE A VUE
Banque Cantonale du Valais
(Sans engagement)
17 Mai 1922

	demande	offre
Paris	47.50	48.20
Berlin	1.80	1.95
Milan	27.50	28.—
Londres	23.20	23.45
New-York	5.15	5.30
Vienne	—.05	—.07
Bruxelles	43.30	44.10

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 8

ATLANTIS

Perdu en de douces pensées, Frédéric avait un peu oublié où il était. Il se revoyait près de Mme de Kammacher, dans le coin favori où étaient ses livres, son fauteuil, sa table à ouvrage; comme jadis il versait dans le tendre tour de sa mère ses jeunes confidences, baisant avec amour ses mains, son front, ses blancs cheveux....

Une nouvelle entrée du steward, de nouvelles instances murmurées à l'oreille de l'Américain pour qu'il abandonnât son jeu stupide, suscitèrent une réponse plus inconvenante que la première, et articulée cette fois en bon allemand: « Le capitaine est un âne!... » parole que tout le monde entendit distinctement et qui dut passer comme un choc électrique à travers les nerfs des assistants.

Comme s'il la tenait en réalité sur la table d'anatomie Frédéric se mit à disséquer mentalement cette pauvre tête. Plongeant le scalpel dans le cerveau du jeune imbécile, il décida que la stupidité et l'impertinence luttaient pour prendre le dessus dans ces mesquines circonvolutions. Et comme il riait malgré soi de cette idée, il crut soudain se sentir libéré de l'enjôlement de Mara; durant cet accès de gaieté passagère la petite Hahlstroem ne lui parut plus exercer à son égard d'autre influence que par exemple celle qu'avait pu produire sur lui la belle juive d'Odessa, entrevue quelques instants plus tôt....

Le capitaine von Kessel entra et après avoir incliné sa tête blonde vers Frédéric, il fut s'asseoir à côté d'une dame qui lui portait apparemment un vif intérêt et qui se mit aussitôt à causer avec lui, ranimée comme par enchantement. Pendant ce temps, le jeune gommeux devenait de plus en plus empressé auprès de la belle Canadienne qui pâle et languissante, mais toujours coquette, demeurait étendue dans son fauteuil. Cette femme était le type même d'une beauté méridionale avec son nez droit aux ailes mobiles, ses sourcils d'un noir brillant ainsi que sa chevelure et le léger duvet qui ombrait sa lèvre fine. Elle rit, et tout son corps svelte vibra. Incapable en raison de sa faiblesse d'opposer la moindre résistance, soit au mouvement du vaisseau, soit à l'envie de rire que lui causait la vue de son adorateur en train d'empiler de nouveau avec une gravité comique son bûcher d'allumettes, elle saisit un voile de dentelle noire et s'en entoura la tête, y cachant son visage.

Tous se turent, retenant leur haleine, quand ils virent le jeune imbécile se disposer à recommencer son jeu puéril et dangereux à deux pas du capitaine en personne. Mais von Kessel, large et lourd, imposant par sa masse, se retourna lentement, fixa son œil bleu sur l'aimable étourdi; et celui-ci, rougissant soudain jusqu'aux oreilles, balaya d'un geste brusque son petit échafaudage, et se levant, les mains dans ses poches, se dirigea vers un hublot et se prit à regarder au dehors en affectant le plus vif intérêt... Le capitaine se remit à causer, tranquille et courtois.

Cependant le temps semblait se gâter de plus en plus; un éclair zébra soudain le ciel, éclairant le salon d'une lueur livide; la belle Canadienne ferma les yeux. Tous regardèrent instinctivement le commandant. Mais, toujours calme, celui-ci, galamment penché vers sa compagne, continuait l'entretien.

Le coiffeur du bord, chez vui Frédéric ne tarda pas à se rendre pour se faire raser, déclara le temps « lamentable ». C'était un garçon vif, déluré, bavard, qui menait son affaire avec beaucoup d'adresse en dépit du mouvement du navire. Tandis qu'il redisait l'histoire du steamer endommagé et de la trombe qui avait démoli le salon des dames, survint une jeune bonne allemande en quête d'un flacon d'eau de Cologne pour sa maîtresse et qui, à en juger par sa physionomie de Poméranienne, devait posséder un cœur d'or joint à une intelligence médiocre.

— Voilà le cinquième flacon d'eau de Cologne que prend cette dame depuis Cuxhaven, dit le coiffeur quand la jeune fille fut sortie. C'est une personne bien nerveuse... séparée de son mari et accompagnée de ses deux enfants... Cette pauvre petite qui vient de venir là n'en mène pas large, elle, croyez-moi! Sa vie n'est pas drôle tous les jours, non! Il lui faut pour ses seize marks par mois peiner du matin au soir et du soir au matin. Le soin des enfants retombe absolument sur elle; la mère ne s'occupe d'eux que pour les gifler par-ci, par-là... J'ai déjà coiffé la dame ici, dans ce fauteuil même. Est-ce qu'elle n'a pas commencé aussitôt à se plaindre de cette pauvre Rose?... « Une fille stupide, malpropre, une empotée, qui ne vaut pas l'argent du voyage! » Notez que l'autre lui est absolument dévouée... Oh! le monde est une drôle de boîte, vrai!...

Frédéric avait déjà entendu dans la cabine voisine de la sienne un bruit indescant de querelles accompagnées de cris d'enfants. Il avait même distingué à l'occasion le bruit d'une maîtresse gifle, vigoureusement administrée, et se rappela avoir entrevu la figure rougeaude de la petite bonne sur le seuil.

Tandis qu'allongé dans le fauteuil mécanique M. de Kammacher se laisait accommoder par le sémillant artiste, il prêtait distraitement l'oreille à tous les potins du bord que celui-ci possédait à fond. D'ailleurs, ce garçon qui depuis quatre années entières voguait sur l'Océan, paraissait avoir des idées. Il déplorait la construction trop légère des vaisseaux rapides. C'était, selon lui, une faute que de s'attacher trop à la vitesse. Comment un bateau, de proportions géantes et de coque trop fragile, pourrait-il résister à la tempête? Et puis cette énorme machine, cette chaudière colossale! Certes, le « Roland » était un bon navire, sortant des chantiers de John Elder et Cie, de Glasgow. Il était en service depuis juin mil huit cent quatre vingt-un, sa force était de cinq mille huit cents chevaux et il brûlait cent quinze tonnes de charbon par jour. Il faisait ses seize nœuds à heure, et accusait une contenance de quatre mille cinq cents tonnes. Sa machine était une Compound à trois cylindres, et son équipage comptait cent soixante-huit hommes....

Bientôt, abandonnant les choses maritimes l'artiste capillaire se prit à parler de ses clientes, particulièrement de certaine petite personne aux cheveux d'or, une danseuse, croyait-il... Elle avait passé plus d'une heure sur son fauteuil aujourd'hui même... Pas facile à contenter, la petite demoiselle! Il avait fallu sortir toute sa collection de fards, tous les parfums de son magasin... L'argent ne lui coûtait guère apparemment... C'est dans une traversée qu'on apprend à connaître les femmes, ma foi!... Pour sa part, il pourrait en dire de belles sur leur compte!... Devenant de plus en plus loquace, il entra dans le détail de ses aventures personnelles, qui avaient invariablement pour héroïne quelque passagère aussi énamourée que détraquée.

— Demandez à notre médecin! conclut le figaro du bord. Il avait rempli quelque temps les doubles fonctions de coiffeur et d'aide apothicaire, et c'est en cette dernière qualité qu'il avait recueilli sa collection d'anecdotes les plus piquantes.

Mais Frédéric ne l'écoutait plus. Dès que coiffeur avait parlé d'Ingigerd, son imagination avait volé vers elle. Elle s'était assise dans ce fauteuil! Sa tête blonde avait reposé à la place que la sienne occupait à ce moment... et au frisson de tout son corps, au battement violent de son cœur, il s'aperçut avec effroi que l'enchanteresse n'avait rien perdu de son pouvoir sur lui....

Il se leva brusquement, se secoua. Il lui semblait qu'un bain brûlant, une douche glacée suffiraient à peine pour le purifier, corps et âme, à le purger du poison insidieux qui coluait dans ses veines.

Le salon de coiffure se trouvait à l'arrière, non loin de la machine; à travers des « regards » vitrés, on pouvait voir marcher les puissants cylindres; après les avoir considérés d'un œil distrait, Frédéric remonta sur le pont, pénétra dans le fumoir plein de monde. Il y entra — bien qu'à ce moment une petite pièce

IMPRIMERIE
GESSLER
RUE DE LA DENT-BLANCHE | SION

ACTIONS — STATUTS
FACTURES — JOURNAUX
BROCHURES — AFFICHES
CATALOGUES — PROGRAMMES
Cartes d'adresses — Têtes de lettres
Memorandums — Circulaires
Enveloppes — Faire-part
Registres — Tableaux
Chèques - Traites — Cartes de Visite
Brochures — Etiquettes de vins
Prix-courants — Travaux pr. administrations
Menus - Volumes — etc.

Travail prompt et soigné
:- PRIX TRÈS MODÉRÉS -:

„Publicitas"
Société Anonyme suisse de Publicité, SION.
A partir du 1er mai, nos bureaux sont ouverts de 7 heures du matin à midi et de 2 h. à 6 h. du soir.
Par contre, ils seront fermés le samedi apsès-midi.

Grande baisse de viande
Bœuf 1er choix
Bouilli à frs. 2.— et 2.40 le kg.
Rôti » 2.50 et 3.— »
Belle graisse de bœuf fondue ou non fondue à frs. 1.80 le kg.
Bœuf salé extra à fr. 2.— le kg.
Beau bœuf fumé à fr. 3.50 le kg.
— CHARCUTERIE —
Excellentes saucisses au foie et aux choux à frs. 2.80 le kg.
Saucisson pur porc à fr. 4.50 le kg.
Cervelas et gendarmes à frs. 3.— la douzaine
Lard à fondre à fr. 2.50 le kg.
Boucherie-Charcuterie
Henri Huser S. A., Lausanne
Téléphone 31.20 GARE DU FLON
— Expéditions soignées —

Doublez l'usage de vos Vêtements
Tous les
Vêtements défraîchis, qu'ils soient de laine, de coton ou de soie, peuvent être remis à neuf par le nettoyage chimique. Aux prix actuels des tissus, c'est la plus grande économie réalisable. Teinture en toutes nuances des vêtements, sans rien découdre. Noirs pour deuils livrés en deux jours.
Adressez-vous:
GRANDE TEINTURERIE LYONNAISE S. A.
à LAUSANNE ou à son représentant SION: Mme Sixt-Cornaz, ngte., rue de Conthey.

Désirez-vous vendre, acheter, louer ?
Cherchez-vous un emploi ?
Avez-vous besoin d'un employé d'un domestique ?
Voulez-vous repourvoir votre service d'hôtel, de café, etc. ?
Insérez une annonce dans le Journal & Feuille d'Avis du Valais très répandu dans tout le canton

Graines
potagères. fourragères et de fleurs
Maret & Bollin, Saxon
Maison soumise au contrôle fédéral
GROS Téléphone 16 DETAIL
Spécialités de variétés potagères éprouvées en Valais
Prix-courant gratis sur demande

FAIBLESSE GENERALE
Ce n'est pas seulement bon C'est merveilleux
Voilà ce que nous disent chaque jour tous ceux qui ont fait usage de notre
Régénérateur Royal
Le Roi des Fortifiants
à base de jaunes d'œufs frais et d'extraits de viande associée à des toniques puissants
Son assimilation parfaite fait reprendre rapidement le poids et les forces. S'emploie pour adultes et pour enfants.
Spécialement recommandé dans les cas de Faiblesse générale, Manque d'appétit, Mauvaises digestions, Maux de tête. Pour guérir rapidement Anémie, Chlorose, Neurasthénie et toutes maladies causées par le surmenage physique, mental, prendre le
Regénérateur Royal Ferrugineux
en vente à Martigny à la Pharmacie Morand
Expédition par retour du courrier
La grande bouteille 8 fr. La grande ferrugineuse 9 fr.
DEPOTS: Monthey: Pharmacie de l'Avenue. — St-Maurice: Pharmacie L. Rey. — Sion: Pharmacie J. Darbellay et Pharmacie Zimmermann. — Sierre: Pharmacie Antille.

Le „Journal & Feuille d'Avis du Valais" qui est lu dans tous les ménages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit

LE BEGUE

Depuis bien des années, Jacques Lormier et sa femme Germaine rêvaient d'avoir une automobile pour faire des excursions. Ils considéraient avec raison que le plaisir devait être délicieux à partir à son heure, de flâner ou « d'en mettre », selon les agréments de la route, de s'arrêter au passage dans les sites les plus beaux, à visiter les curiosités de chaque pays, à son aise et d'arriver le soir à l'étape, la ville ou la bourgade inconnue, d'y chercher la meilleure auberge et même l'hôtel le plus confortable et d'y jouer sa chance le bon ou le mauvais dîner, le lit moelleux ou inhospitalier, l'addition raisonnable ou le coup de fusil.

Jacques Lormier, qui était un brave petit imprimeur de la grande banlieue, n'avait pas fait fortune pendant la guerre. Il avait été mobilisé et bien qu'il fut de la territoriale, il avait fait son devoir gentiment. Il méritait bien, à la paix, de faire de bonnes affaires et profiter de l'augmentation formidable des tarifs et de pouvoir, au bout de trois ans d'activité, s'offrir enfin l'auto de ses rêves.

Etait-elle bien l'auto de ses rêves? Le choix de la marque avait été si laborieux, que Lormier n'était pas bien sûr d'avoir fait le meilleur choix. La question du prix, question majeure, avait joué un grand rôle.

— Regarde, disait-il à Germaine dans la période où, ayant assez d'argent en banque pour payer le fantôme, les deux époux cherchaient le plus judicieux emploi de leurs moindres fonds, 24,000 francs, 15 chevaux, tout carrossé, torpédo, éclairage électrique.

— Oui, déclarait Germaine, péremptoire, mais les Philosem, ça ne tient pas la route, et puis un torpédo!... C'est bon pour toi! Mais une femme ne peut pas voyager en torpedo. A moins de se déguiser en sauvage, on est tout le temps décoiffée, on est rouge, on a les yeux qui pleurent. Je veux une « conduite intérieure ».

— Tu es bonne! s'exclamait Lormier. C'est beaucoup plus cher.

Pourtant, la combinaison de la conduite intérieure était la plus raisonnable; car, bien entendu, les Lormier ne devaient pas avoir de chauffeur. Depuis longtemps, l'imprimeur avait appris à conduire. Aucune marque ne lui était étrangère. Son professeur lui avait déclaré qu'il était né « chauffeur ». Mais puisqu'il devait conduire sa voiture lui-même, il était préférable que Lormier conduisit à couvert.

On se décida enfin pour une « Lahilla » 12 chevaux, qui « en faisait facilement 18 », déclara le vendeur, et qui vous abattait ses 90 kilomètres à l'heure en palier, toujours d'après l'avis du vendeur.

Mais le cousin Ruffet, un as de l'auto, consulté, avait déclaré que les « Lahilla » étaient d'une bonne petite marque; cet avis autorisé décida les Lormier.

Le jour vint enfin où les Lormier purent s'embarquer, vers 10 heures du matin, dans la « Lahilla ». Le but de leur première excursion était Trouville, que Mme Lormier, « aux jours» de ses amies, rougissait de ne pas connaître .Il avait été convenu que l'on n'emmènerait pas les enfants. Jules, âgé de onze ans et Thérèse de neuf multiplièrent les offensives pour être emmenés, mais Mme Lormier résista. Elle n'entendait pas être, en route, la domestique de ces deux marmots.

Après une longue série de pluies, le soleil printanier avait consenti à briller.

Une belle matinée de mai s'était fait le complice bienveillant de la joie de Lormier.

Le démarrage fut magistral. Il éblouit les assistants assez nombreux, les enfants, les bonnes. Un peu plus loin, le poste et les principaux ouvriers.

Lormier avait la satisfaction de sentir sous la main frémir un moteur jeune et robuste, qui tirait la voiture allègrement.

On prit à gauche pour éviter la petite ville et les commentaires des voisins. D'ailleurs, pour gagner du temps, il fallait contourner Paris et non el traverser.

Lormier avait étudié la route. Il n'avait pas besoin de regarder la carte que tenait sa femme, rose d'un plaisir intense qu'la chauffait tout entière.

Il avait la prétention d'avoir découvert un chemin bien meilleur que celui qui est le plus visité et que d'innombrabres voitures ont complètement défoncé.

On gagnait Pontoise, puis de là on filait sur Massy, puis vers Fleury-sur-Andelle où l'on tournait à gauche pour descendre vers Rouen où l'on serait certainement à une heure moins le quart au plus tard pour déjeuner.

Malgré l'assurance de Lormier, à chaque village, Germaine tenait à demander sa route. Les paysans donnaient des indications vagues. Lormier maugréait de s'être arrêté inutilement.

A la troisième station de ce genre, il était devenu très nerveux et il déclara à sa femme qu'il savait très bien le chemin et que désormais il ne ralentirait plus.

Vexée, Germaine se renfrogna dans un silence farouche. Elle n'en sortit qu'une demi-heure plus tard, pour triompher. En traversant un village, Lormier avait quitté la grand'route sans s'en apercevoir .Il fallait revenir en arrière.

Aussi, à la bourgade suivante, assez importante et au milieu de laquelle plusieurs rues se croisaient, Mme Lormier insista-t-elle pour que son mari s'arrêtât. Il refusa. Elle mit la main sur le volant. La voiture fit une embardée. Lormier jura; puis il freina, furieux. Sa femme était déjà en conversation avec un vieux paysan qui, aimablement s'était approché de la voiture.

— Pour aller à Massy! demanda-t-elle.

— Il faut... faut tour.. tour... ner... ner... à droi... à droite, répondit l'autre, bégayant de la manière la plus pénible, puis à gau... gauche... et vous retrou... trou... verez la rou... route un peu plus loin.

— Est-ce loin? dit Lormier, agacé.

— Non... non, c'est... c'est... c'est... tout... tout.., tout près. Si je... je ne... ne bégay... gayais pas, vous y seriez d... déjà.

Les Lormier rirent. Leur bonne humeur était revenue.

Mariage aérien

Ces jours derniers, à New-York, un sportsman a voulu célébrer son mariage en aérostat, à 1000 mètres au-dessus d'une des places centrales de New-York.

Les jeunes mariés entendent bien que leurs engagements mutuels ne sont pas pour eux des paroles en l'air.

« Verba volant » les paroles volent, il est vrai. Mais à l'état-civil, les écrits restent, «scripta manent ». Le pasteur qui a reçu les engagements aériens du jeune couple les a transcrits sur un registre qu'en homme d'expérience, il avait apporté avec lui. C'est un spécialiste de ces mariages excentriques. A New-York, on l'appelle le « pasteur volant. »

Jeanne d'Arc et les Anglais

Y a-t-il dans les églises françaises, beaucoup d'autels dédiés à sainte Jeanne d'Arc? En Angleterre, le clergé catholique a voulu faire amende honorable pour le crime d'il y a cinq cents ans, et une des chapelles latérales de la cathédrale de Westminster est placée, depuis l'an dernier, sous l'invocation de la Vierge de France.

Le curé de Guilford dans le comté de Surrey, veut faire mieux: il a pris l'initiative d'une souscription pour placer une statue de l'héroïne dans une des niches de la cathédrale de Westminster, qui fut précisément achevée au début cinquante, ce qui est un assez joli résultat en du quinzième siècle. Il demande cinq cents livres sterling (vingt-cinq mille francs au change actuel) et en a déjà recueilli trois cents ces temps difficiles.

---

enfumée bondée de gens tapageurs n'eut pour lui aucun attrait, — simplement afin d'échapper à soi-même et libérer son imagination du fantôme qui était venu l'assiéger.

Le docteur Wilhelm lui avait gardé une place.

— Eh bien, vous avez visité l'entrepont, à ce qu'on me dit, fit le capitaine ,se tournant vers Frédéric.

Le cher docteur prétend que certaine belle Déborah a produit sur vous une dangereuse impression...

Frédéric ne put s'empêcher de rire. Il demanda de la bière, et la conversation s'engagea, cordiale.

Les joueurs de cartes se tenaient dans leur coin habituel. C'étaient des hommes de complexion apoplectique. Depuis de déjeuner, ils n'avaient cessé d'absorber de la bière et de jouer, ainsi d'ailleurs qu'ils l'avaient fait sans relâche depuis qu'ils étaient montés à bord, sauf pendant le temps qu'ils consacraient au sommeil ou à la table. Rien de ce qui se passait autour d'eux ne les intéressait. Ils ne s'informèrent même pas du temps, en dépit des cris du vent et du formidable roulis qui secouait le navire. Cependant le mouvement devenait si violent — de bâbord à tribord, de tribord à bâbord, — que Frédéric commença à ressentir une inquiétude involontaire. Il se disait que soit le tribord, soit le bâbord devait fatalement prendre le dessus au cours de la lutte. Dans ce cas, le « Roland » demeurerait la quille en l'air tandis que dunette, mâts et cheminées iraient faire un plongeon dans la mer. Tout serait bien perdu alors; mais des enragés joueurs, lui semblait-il, n'en continueraient pas moins leur partie. Ils continueraient à la discuter engloutis au fond de l'abîme.

La longue personne de Hahlstrœm parut sur le seuil et il franchit la porte basse en courbant la tête. De son œil clair et froid il parut chercher une place, passant dédaigneux auprès de l'homme sans bras qui lui adressait quelques plaisanteries ironiques. Après qu'il se fût choisi un coin aussi éloigné de Stoss que possible, il tira de sa poche une blague à tabac, une courte pipe hollandaise, et se mit à fumer.

« Où est Achtleiner? » se demanda Kammacher.

— Comment se porte votre fille? questionna-t-il.

— Mais, pas trop mal, merci, fit Hahlstrœm. Si le temps pouvait se remettre, elle se remettrait aussi.

Aussitôt, chacun de donner son avis sur cette grave question du temps.

— Est-il vrai, monsieur le commandant, que nous avons croisé une épave flottante la nuit dernière? demanda quelqu'un.

Le capitaine sourit et baissa les yeux sans répondre.

— Où sommes-nous au juste en ce moment, monsieur le commandant? questionnait un autre.

— Nous avons eu un peu de brouillard cette nuit, n'est-il pas vrai? Un peu de neige?... J'ai entendu la sirène mugir au moins toutes les deux minutes pendant plus d'une heure.

Mais, le capitaine, comme toujours lorsqu'on touchait au navire ou au parcours, demeurait monosyllabique, sinon tout à fait muet.

— On prétend que nous emportons une énorme quantité d'or en barre pour la Banque de Washington! fit une voix.

Souriant, la cigarette aux lèvres, von Kessel envoya au plafond une épaisse bouffée de fumée, à travers sa moustache blonde.

— Ah! ah, la corde sensible! murmura Wilhelm.

En effet, l'intérêt s'étant éveillé soudain, la conversation devint générale; les voix s'élevaient; chacun avait à dire son mot sur ce qui est le thème des thèmes pour la plupart des hommes: la toute-puissante question d'argent. Passant mentalement en revue le compte de ses propres deniers, chaque voyageur citait des chiffres, avait une opinion sur les richesses comparées des banques de Washington, de France et d'Angleterre; celui-ci tenait pour le Crédit lyonnais; celui-là préférait la London and County Bank. Un autre bourdonnait le chiffre des rentes de tel milliardaire américain, tandis que son voisin claironnait le nom d'un autre favori encore plus fabuleusement riche; on se jetait des chiffres à la tête; on se toisait avec dédain; les joueurs de cartes eux-mêmes dressèrent l'oreille et parurent un instant s'intéresser à l'entretien.

L'Amérique souffrait d'une dépression commerciale; quelque chose clochait quelque part. On se mit à parler de la corruption générale, Celle qui régnait en haut lieu était effroyable, affirmait-on. On vote des milliards pour la flotte: mais s'agit-il de construire un pauvre cuirassé, plus un sou!... Envolé l'argent, escamoté!... Où est-il passé? Parbleu! dans la poche des bons pacifistes, opposés par principe à toute manifestation guerrière.

— Pour moi, même mort, je ne voudrais pas demeurer en Amérique, glapit ici la voix perçante de l'homme sans bras. Je défends qu'on m'y enterre!... Même dans la tombe, je garderais mon horreur de leur sale « ice-water! »

Les rires qui accueillirent cette boutade encouragèrent Stoss à continuer sa diatribe.

— L'Américain est un perroquet qui ne sait répéter que deux mots! criait-il: « Dollar and business! Business an dollar! » Toute la culture américaine tient dans cette formule. Ce n'est pas le Yankee qui connaît le spleen, non! Il a trop d'affaires en tête. Pensez donc à cette effrayante expression: « le pays des dollars... » En Europe, on trouve encore des hommes; là bas rien que les affaires et le dollar! Les Américains voient toutes choses, l'univers entier et leurs compatriotes mêmes à travers cette pensée: Qu'est-ce qu'il représente? « Qu'est-ce qu'il vaut? » comme ils disent. Hors le dollar, rien n'existe pour eux. Et ils ont la prétention de nous épater par leur philanthropie! Ils croient éblouir le monde lorsque, à grand orchestre, ils lui jettent une poignée de ces dollars mal acquis... Ils s'imaginent, croyez-le bien que nos Mozart, nos Beethoven, nos Kant, nos Schopenhauer, nos Schiller, nos Gœthe, nos Rembrandt, Léonard, Michel Ange tous les dieux de notre vieille Europe, sont à vendre, car pour eux tout est marché: « dollar and business! » Crétin de milliardaire, va! Ça fait suer, ma parole, de penser seulement à ces épais parvenus!.....

Le commandant invita Frédéric à l'accompagner dans sa cabine et lui fit voir la collection de cartes marines du bord. Puis il le conduisit dans la logette réservée au gouvernail. L'énorme roue surmontée de la boussole était maniée par un matelot exécutant les ordres que le premier mécanicien lui transmettait de loin à travers un porte-voix. La course du « Roland » était ouest-sud-ouest, le capitaine espérant trouver un temps plus favorable en appuyant vers le sud.

L'homme à la barre ne relâchait pas un instant son attention. Son visage hâlé, entouré d'une barbe blonde, était tendu, ses yeux bleu de mer, calmes et profonds, demeuraient immuablement rivés sur l'aiguille indiquant la ligne ouest-sud-ouest sur la rose des vents, qui suspendue sous verre dans sa ronde armature de cuivre, gardait la position horizontale, en dépit du roulis violent qui secouait le navire en dépit des bonds que le steamer devait accomplir à chaque minute pour fendre les vagues gigantesques qui s'opposaient à son passage.

Dans l'intimité de sa cabine, le commandant devint liant. Il fit asseoir Frédéric et tandis qu'il lui offrait un cigare, celui-ci remarqua dans l'œil bleu du blond Germain la même ardeur calme qu'il venait de noter dans le regard de l'homme à la barre. Von Kessel donna quelques détails sur lui-même; il était célibataire avait deux sœurs aînées, encore demoiselles, un frère, marié et père de famille. Les portraits des deux sœurs, du frère, de sa femme et de leurs enfants, ainsi que les photographies du père et de la mère du commandant, symétriquement rangés sur une paroi au-dessus du canapé, faisaient là comme un petit sanctuaire.

Frédéric ne manqua pas de poser la question stéréotypée: Kessel avait-il été entraîné vers la mer par une vocation irrésistible?

— Si vous avez une place équivilente à m'offrir à terre, je lâcherai celle-ci sans le moindre regret, répondit aussitôt le marin. On se fatigue du métier quand on commence à prendre des années....

(A suivre)